# VILLE D'APT

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

#### SEANCE DU mardi 29 novembre 2011 19 heures 00

-:-:-:-:-:-

SL/VC

N° 001274

Ressources humaines
- Centre de Loisirs
sans Hebergement Recrutement de
personnel non
permanent - Année
2012.

Affiché le :

Le mardi 29 novembre 2011 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL. Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3éme Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale) ONT DONNE PROCURATION: M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint) représenté par M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint) représenté par M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale) représentée par Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale) représentée par M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) représenté par M. Christian PANOT (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Amina ELKHATTABI est nommée Secrétaire.

En application de l'article 3-alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, les collectivités peuvent recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une durée maximale de six mois pendant une période de douze mois et il est proposer de recruter en vue de l'organisation des centres de loisirs sans hébergement maternel de Bosque, le personnel non titulaire comme suit :

| PERIODES  | NOMBRE | GRADE  | DUREE<br>HEBDOMADAIRE |
|---|--------|--|-----------------------|
| Vacances d'hiver: du 27<br>février 2012 au 11 mars<br>2012          | 6      | Adjoint<br>d'Animation de<br>2 <sup>ème</sup> classe | Temps complet         |
| Vacances de printemps : du 23 avril 2012 au 6 mai 2012              | 6      | Adjoint<br>d'Animation de<br>2 <sup>ème</sup> classe | Temps complet         |
| Vacances d'été : du 9 juillet<br>2012 au 5 août 2012                | 21     | Adjoint<br>d'Animation de<br>2 <sup>ème</sup> classe | Temps complet         |
| Vacances d'été: du 6 août<br>2012 au 31 août 2012                   | 21     | Adjoint<br>d'Animation de<br>2 <sup>ème</sup> classe | Temps complet         |
| Vacances de Toussaint : du<br>29 octobre 2012 au 7<br>novembre 2012 | 6      | Adjoint<br>d'Animation de<br>2 <sup>ème</sup> classe | Temps complet         |

Sans conditions particulières de recrutement Echelle  $3-1^{\rm er}$  échelon – Indice Brut : 297 – Indice Majoré : 292

## A LA MAJORITE QUALIFIEE LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement dans les conditions précitées.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires seront inscrits au budget de l'année 2012 - chapitre 012.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE **Olivier CUREL**